

**Réunion Plénière du
PARTENARIAT POUR LES FORETS DU
BASSIN DU CONGO (PFBC)
Palais des Congrès de Yaoundé
du 11 au 12 novembre 2009**

**Plenary Meeting of the
CONGO BASIN FOREST PARTNERSHIP
(CBFP)
Palais des Congrès of Yaoundé
11 to 12 November 2009**

ORDRE DU JOUR DES ATELIERS THEMATIQUES AGENDA OF THEMATIC WORKSHOPS

Version du 2 novembre 2009

Atelier 1 : Renforcement institutionnel de la COMIFAC *Workshop on institutional strengthening of COMIFAC*

Lieu: Palais des Congrès ; Salle

Date : Jeudi 12 novembre 2009
de 10h00 à 14h30

La COMIFAC est une organisation intergouvernementale sous régionale, avec à sa tête un Secrétariat Exécutif (SE) dont le mandat est de coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé effectuée sous la responsabilité des pays membres et des institutions sous régionales partenaires (ADIE, OAB, OCFSA, RAPAC, CEFDHAC). Afin de garantir l'opérationnalité du SE et la pérennisation de ces institutions régionales encore fortement appuyées par des partenaires techniques et financiers regroupés pour la plupart dans le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), les pays membres de la COMIFAC s'étaient engagés en 2005 à travers le Traité portant création de la COMIFAC, à mettre en place un mécanisme de financement autonome destiné à couvrir notamment les charges de fonctionnement de ces structures.

Conformément aux objectifs de la feuille de route de la facilitation allemande du PFBC (2007-2009), les partenaires se sont engagés de leur côté à apporter un appui à la COMIFAC dans les domaines prioritaires suivants:

- La réforme et le renforcement des institutions partenaires de la COMIFAC appelées à mettre en œuvre le plan de convergence
- La mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC à travers le dialogue politique et des compléments d'études et d'analyse;
- La mise en œuvre du système de suivi-évaluation de la COMIFAC avec un accent particulier sur l'élaboration de l'état des forêts d'Afrique Centrale en 2008;

- Le renforcement des Coordinations Nationales de la COMIFAC qui constituent des interfaces indispensables entre le Secrétariat exécutif et les pays membres de la COMIFAC,;
- Le renforcement de la concertation sous-régionale et du positionnement de la sous-région dans le dialogue international sur les forêts et l'environnement.

Toutefois, la volonté politique de la région à financer les frais de fonctionnement du SE COMIFAC et des institutions sous régionales partenaires, à travers un prélèvement sur les taxes à l'importation des pays tiers, n'a pas été suffisamment mise en œuvre, ce qui a valu à ces structures de connaître des tensions de trésorerie sans pareil. La mise en œuvre du mécanisme autonome de financement ainsi préconisé semble avoir été rendu encore plus difficile par la décision des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale de faire de la COMIFAC une institution spécialisée de la CEEAC. La plupart de ces institutions, qui ne bénéficient plus du financement externe, battent ainsi actuellement de l'aile, certaines se voyant dépossédées de leurs prérogatives statutaires au profit de nouvelles structures gérées directement par des bailleurs sous forme de projets. La légitimité et la crédibilité de la COMIFAC s'en trouvent ainsi on ne peut plus menacées.

Il est donc attendu que l'Atelier sur le renforcement institutionnel de la COMIFAC puisse :

- Faire le point actuel sur le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et de ses institutions sous régionales partenaires, et examiner d'autres possibilités de financement du fonctionnement de ces structures et des activités concourant à la mise en œuvre du plan de convergence
- Examiner le cas spécifique du projet FORAF, éditeur de l'état des forêts d'Afrique Centrale et la pérennisation de ses acquis à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC)
- Faire le point sur la réforme des institutions sous régionales partenaires (CEFDHAC, ADIE, OCFSA, OAB) décidée par le Conseil des Ministres de la COMIFAC
- Faire le point sur l'application des dispositions du Traité relatives à la mise en place des structures fonctionnelles pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale

Présidence : S.E Emmanuel BIZOT, Ministre des Eaux, Forêts, pêches et chasse de la République Centrafricaine, Président en exercice de la COMIFAC

10h00 - 11h00 :

- Mot introductif du président
- Désignation du facilitateur
- Point sur le mécanisme autonome de financement de la COMIFAC (SE/COMIFAC)

11h00 - 11h45 :

- Projet FORAF et mise en place de l'OFAC (**Carlos de Wasseige/David Abouem**)

11h45 - 12h30 :

- Point sur la réforme des institutions sous régionales partenaires ci-après : CEFDHAC (**Hon. Roger Louis Essola/Bihini Won wa Musiti**) ; ADIE, OCFSA , OAB (**introduction : Leticia Pina Cortez**)

12h30 - 13h00 :

- Point sur l'application des dispositions du Traité portant création de la COMIFAC (**Claus Michael Falkenberg**)

Atelier 2 : Gouvernance et conditions cadres dans les pays du Bassin du Congo/*Governance and framework conditions in the Congo Basin states*

Lieu: Palais des Congrès ; Salle

Date : Jeudi 12 novembre 2009
de 10h00 à 14h30

Se référant aux dispositions de la Déclaration de Yaoundé et de sa déclinaison opérationnelle dans le plan de convergence, le Conseil des Ministres de la COMIFAC s'est clairement prononcé pour i) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux (PFN) en conformité avec les recommandations du dialogue international sur les forêts ii) le respect des lois et réglementations forestières par l'adhésion à l'initiative FLEGT / AFLEG de l'Union Européenne et la conclusion des accords de partenariat volontaire avec cette dernière et iii) le renforcement de la gestion durable des forêts de production à travers la certification

des concessions forestières selon des standards de certification crédibles. Les partenaires à travers la feuille de route de la facilitation allemande se sont également engagés à apporter leur soutien aux initiatives nationales ayant trait à ces domaines majeurs, à l'implication de la société civile, du secteur privé et de nouveaux acteurs majeurs comme la Chine, en les amenant à participer aux activités du PFBC en appui aux objectifs poursuivis par la COMIFAC.

Mais alors que les réformes forestières orientées vers la gestion durable avancent normalement dans tous les pays du Bassin du Congo, à la satisfaction de la communauté internationale dans son ensemble, et que des premiers accords FLEGT ont été signés avec l'Union Européenne, l'exportation du bois et d'autres produits forestiers continue à être fortement touchée par la crise économique et financière mondiale avec des conséquences graves sur l'emploi et le développement local. Bien plus, sous l'instigation de certaines Organisations de la société civile nationale et internationale qui décrivent la fiabilité du processus de certification en cours, la sous région souffre d'une mauvaise réputation sur des marchés sensibles. Ceci laisse libre cours aux acteurs peu scrupuleux qui récupèrent les marchés moins sensibles qu'ils alimentent en bois coupés illégalement des concessions non aménagées.

Il est donc attendu que l'Atelier sur Gouvernance et les conditions cadres dans les pays du Bassin du Congo puisse :

- Faire le point sur les réformes forestières et leur mise en œuvre dans les pays du Bassin du Congo
- Faire le point sur les progrès dans la certification des concessions forestières de production et le développement d'un standard régional de certification et les difficultés de son acceptation par certaines Organisations de la société civile
- Faire le point sur l'avancement des négociations FLEGT avec l'Union Européenne et examiner la question de légalité des bois vendus dans les marchés domestiques et régionaux du bois
- Faire le point sur l'application des mesures d'atténuation des effets de la crise économique prises au niveau des pays de la sous-région
- Faire le point sur le dialogue avec les nouveaux acteurs majeurs dans le secteur forestier à l'exemple de la Chine

- Déterminer une stratégie pour valoriser les acquis dans l'amélioration de la gouvernance et conditions cadres dans les pays du Bassin du Congo

Présidence : S.E Henri DJOMBO, Ministre du Développement Durable, des Forêts et de l'Environnement du Congo

10h00 - 11h00 :

- Mot introductif du président
- Désignation du facilitateur
- Point sur les réformes forestières et leur mise en œuvre dans les pays du Bassin du Congo (**SE-COMIFAC**)
- Résultats des mesures d'atténuation des effets de la crise économique sur le secteur forestier, prises par les Etats d'Afrique Centrale (**Richard Eba'a Atyi, FORAF**)

11h00 - 11h45 :

- Certification des concessions forestières de production dans les pays d'Afrique Centrale
 - Progrès dans la certification (**Elie Hakizumwami, WWF/Marie Mbolo, FSC**)
 - Certification et peuples autochtones (**Prosper Ngoma**)
 - Définition des cahiers de charges et utilisation des taxes forestières (**Pierre Methot, WRI**)

11h45 - 12h30 :

- Négociations des APV et légalité des bois des marchés domestiques et régionaux
 - Progrès dans les négociations des APV (**Alain Penelon**)
 - Légalité des bois des marchés domestiques et régionaux (**Paulo Cerutti, CIFOR/ Jeanne Marie Mindja**)

12h30 - 13h00 :

- Dialogue avec les nouveaux acteurs majeurs dans le secteur forestier d'Afrique Centrale à l'exemple de la Chine (**Cornelia Seegers/Shi**)

Atelier 3 : Mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et des Conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement/Implementation of the COMIFAC Convergence Plan and major international environmental and forestry conventions

Lieu: Palais des Congrès ; Salle

Date : Jeudi 12 novembre 2009
de 10h00 à 14h30

Les partenaires membres du PFBC ont réaffirmé dans le Cadre de coopération adopté en février 2005 à Brazzaville, leur volonté d'appuyer la mise en œuvre effective du Plan de Convergence de la COMIFAC et de partager les informations en vue d'une meilleure coordination de leurs activités en faveur de la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale. Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, les membres du PFBC ont convenu entre autres d'insérer leurs actions dans les programmes nationaux et régionaux des Etats membres de la COMIFAC et d'apporter leur appui à la mise en œuvre de leurs engagements internationaux (Conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement), à la définition et à l'évaluation des positions régionales dans le dialogue international sur les forêts et l'environnement et au développement des politiques nationales en cohérence avec ces positions.

Mais le dernier rapport sur l'évaluation du Plan d'Opération du Plan de Convergence, a malheureusement révélé une appropriation insuffisante, au niveau de certains pays de la COMIFAC, de cette stratégie régionale qui devrait orienter des politiques sectorielles nationales.

Pour ce qui est des négociations internationales actuelles sur les deux grandes conventions majeures (Convention sur la Diversité Biologique et Convention sur les Changements Climatiques), les groupes de travail créés à cet effet étaient censés coordonner le développement des positions régionales à transmettre aux négociateurs nationaux afin qu'une stratégie régionale puisse être élaborée. Il a été observé jusque-là une faible implication du niveau politique des Etats à qui revient en définitive de défendre les positions de la sous région auprès des instances de négociation. Cette lacune vient heureusement d'être comblée à Kinshasa (RDC) où les Ministres en charge des forêts et de l'environnement de

l'Afrique Centrale ont adopté, une « Déclaration de Kinshasa » qui présente la position commune des pays de la COMIFAC sur le nouveau régime climat post-Kyoto 2012 » qui sera négocié au sommet de Copenhague en décembre prochain et qui intègrera des éléments concernant des mécanismes d'atténuation d'une importance majeure pour la conservation des forêts du Bassin du Congo. Une stratégie appropriée devrait maintenant être développée afin que cette position commune soit fermement communiquée et retenue à Copenhague.

Il est donc attendu que l'Atelier sur Mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC et des Conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement puisse :

- Examiner et proposer des mesures pour une meilleure appropriation du plan de convergence de la COMIFAC au niveau de chaque pays membre
- Examiner et proposer des mesures pour la mise en œuvre équilibrée de tous les axes du plan de convergence au niveau des pays membres de la COMIFAC
- Examiner et proposer des démarches appropriées pour i) une préparation efficace des positions de la sous région dans les négociations en cours, ii) une préparation efficace des négociateurs techniques et politiques chargés de les mener et iii) le développement des stratégies communes à suivre

Présidence : S.E José ENDUNDO BONONGE, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC

10h00 - 11h00 :

- Mot introductif du président
- Désignation du facilitateur
- Mesures pour une meilleure appropriation du plan de convergence de la COMIFAC au niveau de chaque pays membre (**coordinateurs nationaux COMIFAC**)

11h00 - 12h00 :

- Mesures pour la mise en œuvre équilibrée de tous les axes du plan de convergence au niveau des pays membres de la COMIFAC (**SE-COMIFAC/Landing Mane-OSFAC/Abdoulaye Dagamaissa pour le CBFF**)

12h00 - 13h00 :

- Démarches appropriées pour une préparation et une défense efficaces des positions de la sous région dans les négociations internationales sur les forêts et l'environnement (**GT Climat COMIFAC pour REDD/ GT BAC COMIFAC/Oko Rufin pour APA**)

Atelier 4 : L'Equilibre entre la conservation et l'utilisation durable des terres forestières à l'exemple du TNS (Trinational de la Sangha),

Lieu: Palais des Congrès ; Salle

Date : Jeudi 12 novembre 2009
de 10h00 à 14h30

Se basant sur le concept d'écorégions ou celui d'écosystèmes fragiles, la plupart de pays d'Afrique Centrale ont créé beaucoup d'aires protégées représentant aujourd'hui au moins 10% de leurs superficies, mais sans qu'elles répondent nécessairement à une approche systémique et cohérente d'intégration de tous les écosystèmes à même d'assurer la conservation de l'immense diversité biologique de cette sous région. L'axe 4 du plan de convergence de la COMIFAC adoptée par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale en 2005, vise ainsi à mettre en place, à l'échelle sous régionale, un réseau d'aires protégées représentatif de différents écosystèmes et de la diversité biologique. Il y est notamment question de renforcer le réseau d'aires protégées nationales, de procéder à la gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières et d'optimiser la valorisation des ressources phytogénétiques de la sous région, afin de pouvoir perpétuer le patrimoine biologique et génétique des écosystèmes forestiers et contribuer de manière significative au développement socio-économique de la sous région.

Mais la mise en place et la gestion de ces aires protégées se heurtent de plus en plus à d'autres formes d'utilisation de ces terres forestières, au point d'amener à se poser des questions sur la validité du modèle actuel qui distingue les tâches et les fonctions de chaque partie prenante (Etat, ONG, populations locales) sans intégration suffisante de l'ensemble.

En s'engageant à apporter un appui à la mise en œuvre de ce plan de convergence sous-régional, les partenaires membres du PFBC se sont en même temps engagés à aider la sous région à conserver sa biodiversité pour le bien des populations locales, du pays concerné et de l'humanité tout entière, en apportant leur soutien aux actions liées aux aires protégées et aux réseaux de protection des parcs transfrontaliers à travers ses modes d'intervention traditionnels.

En prenant l'exemple sur le Trinational de la Sangha, l'atelier sur l'équilibre entre la conservation et l'utilisation durable des terres forestières devra :

- Faire l'état des lieux des aires protégées en Afrique Centrale en rapport avec l'atteinte des objectifs définis dans le plan de convergence
- Décrire les tendances actuelles et leur évolution par rapport à la vision initiale du TNS et proposer des approches de solution pour améliorer la situation actuelle (résoudre les conflits d'intérêt)
- Faire l'analyse critique de l'approche de gestion des aires protégées
- Parler des mécanismes intégrés de financement de la gestion durable des terres forestières

Présidence : S.E Elvis NGOLLE NGOLLE, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun

10h00 - 11h00 :

- Mot introductif du président
- Désignation du facilitateur
- Etat des lieux des aires protégées en Afrique Centrale en rapport avec l'atteinte des objectifs définis dans le plan de convergence (**Jean Pierre Agnangoye, RAPAC**)

11h00 - 11h45 :

- Tendances actuelles, leur évolution par rapport à la vision initiale du TNS et implication de la société civile dans le TNS ; approches de solution du problème de conflits d'intérêt (**Jeff Sayer/UICN**)

11h45 - 12h30 :

- Analyse critique de l'approche de gestion des aires protégées (**Tim Fomete, TNS**)

12h30 - 13h00 :

- Mécanismes intégrés de financement de la gestion durable des terres forestières (**Sven Walter, Mécanisme Mondial**)
- Bénéfices multiples de REDD au l'échelle des paysages (Landscapes) à l'image du TNS (**Ken Creighton, WWF**)